

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 4 Juillet 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2022 DATE D’AFFICHAGE : 27 Juin 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-deux, le lundi 4 Juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LEBEAUPIN), Maire.

Présents : Monsieur Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), et Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE), adjoints et Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Madame Bernadette BROSEAU et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs Éric ROULIER et Yves LEBEAUPIN, Mesdames Aurélie RIALANT-BESLAND et Estelle HERVY, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Caroline THOBIE.

Pouvoirs :

Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT
Monsieur Yves LEBEAUPIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD
Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE
Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON
Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°03/2022 – BUDGET VILLE

La commune a reçu de nouvelles informations financières comme des notifications de subvention. De plus, elle a subi un vol important aux ateliers municipaux nécessitant le rachat de matériel.

En conséquence, il convient de prendre une nouvelle décision modificative afin d’intégrer ces données dans le budget de la commune

La commission finances du 23 juin 2022 a émis un avis favorable.

Pièce jointe : décision modificative n° 03/2022

Le conseil municipal se prononce favorable, à l’unanimité, sur la décision modificative n° 03/2022 du budget ville.

Reçu au contrôle de légalité
le 05/07/2022
Publié ou notifié
le 05/07/2022
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

